

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c.
Réclamés, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refus de la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAPITTE et Co,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.
Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10
On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et Co,
Passage des Princes.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

3 Septembre 1875.

Bulletin politique.

LA QUESTION D'ORIENT.

Nous pouvons maintenant assigner à chacun sa part dans les négociations diplomatiques qui ont abouti à l'intervention des puissances dans les affaires de la Turquie.

C'est au comte Andrassy qu'appartient l'initiative du projet de conciliation, et à la Russie qu'il faut rendre grâce de l'invitation adressée aux trois autres puissances signataires du traité de Paris, de s'associer à cette démarche.

Quelle a été, dans ces graves circonstances, l'attitude du cabinet de Berlin? M. de Bismark s'était hâté — on l'assure du moins — de prendre les devants, et de donner à la Russie l'assurance formelle que le gouvernement allemand lui laisserait en Orient une complète liberté d'action. Donnant, donnant. Le prince-chancelier aurait voulu, tout naturellement, avoir, de son côté, les mains libres dans l'Occident. Mais le prince Gortschakoff, moins nerveux, moins téméraire et, dit-on, plus véritablement habile que M. de Bismark, aurait décliné courtoisement ces offres séduisantes.

Nous empruntons cet instructif épisode des faits et gestes de la diplomatie allemande à une correspondance adressée de Saint-Petersbourg à la *Tages-Press* de Vienne par un personnage haut placé.

C'est là, dit ce correspondant, une nouvelle preuve que notre cabinet se place, dans sa politique, à un point de vue européen, et aussi à un point de vue exclusivement russe, même quand il s'agit d'une action commune aux trois puissances. Il est probable que dans « certains cercles » qui croyaient avoir des titres exclusifs à l'amitié de la Russie, cette manière d'agir ait produit quelque démentèlement. Mais la Russie a pleinement conscience, non-seulement de sa situation en Europe, mais aussi des devoirs que cette situation lui impose, et elle est résolue à les remplir sans se laisser influencer « par certaines bouderies. »

Ce correspondant ne paraît pas être en parfait accord avec ceux qui écrivent de Saint-Petersbourg à la *Gazette nationale* et au *Post* de Berlin. Mais nous n'y voyons pas encore assez clair pour dire qui a tort et qui a raison.

L'opinion commune est que la fameuse alliance des trois empereurs est d'une solidité à toute épreuve, tant qu'il ne vient pas s'interposer entre eux une question quelconque de politique internationale. Dans ce cas, elle subsiste encore ; les trois Césars ne cessent pas d'être de « bons amis » et de « bons frères ; » mais à l'impossible nul n'est tenu.

Si l'on se préoccupe très-vivement à Pétersbourg, à Vienne, à Berlin et à Londres du réveil de la question d'Orient, les Italiens en suivent eux-mêmes, avec une attention soutenue, les développements succés-

On croit au Quirinal, aussi bien qu'ailleurs, à l'homme malade, et on a déjà parlé de l'envoi éventuel de la flotte italienne dans les eaux de Tunis.

Mais les Italiens ont d'autres visées,

malgré les engagements pris, au moment de l'entrevue de Venise, par le roi galant-homme.

Chronique générale.

M. Buffet est arrivé à une heure vingt-cinq pour assister à la séance de la commission de permanence. Il était accompagné de son beau-frère, M. Target, de M. Dufeuille et de M. Léon Say.

MM. Gambetta et Tolain sont aussi arrivés à Versailles.

On assure que des questions seront posées sur les affaires de Lyon et sur l'article du *Pays* de mercredi.

On remarque dans les couloirs des députés qui ne font pas partie de la commission de permanence, entre autres MM. Barodet, Greppo, Alexis Lambert, Tolain, Paul Morin, Lasserre.

La séance de la commission de permanence est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. d'Audiffret-Pasquier, assisté de MM. Martel, Duclerc et Ricard, vice-présidents.

Vingt-deux membres sont présents : on semble s'attendre à une séance importante.

M. Buffet est introduit pendant la lecture du procès-verbal, afin d'entendre la partie qui se rapporte aux interpellations de la dernière séance.

A trois heures un quart, M. Laurent Pichat commence son interpellation sur l'affaire Bouvier à Lyon.

M. Laurent Pichat insiste sur ces deux points, que le préfet du Rhône a présenté comme authentique un document qu'il savait ou devait savoir faux, et qu'il l'a présenté comme saisi au domicile d'un des inculpés, tandis qu'il n'en était rien.

M. Buffet répond aux accusations portées par la presse contre le préfet et dit que, quant à Bouvier, il a trompé l'administration et le parquet ; mais il a été découvert et puni.

Si le préfet a été trompé, cela peut arriver à tout le monde. On cherche à frapper le préfet, et pour cela on a essayé de l'isoler du parquet qui a été trompé également ; il n'y a pas eu d'agent provocateur, c'est une calomnie.

Le gouvernement ne sacrifiera pas un préfet qui a rendu tant d'éminents services.

Le maréchal de Mac-Mahon était attendu ce matin à l'Élysée. Il présidera le conseil des ministres et repartira probablement ce soir même pour ses terres du Loiret.

Par suite des mesures prises par le préfet de la Seine, de concert avec l'administration de l'Assistance publique, des secours pourront être distribués, à Paris, aux femmes et aux enfants des soldats de la réserve (classe 1867), que le départ du chef de la famille laisserait sans ressources.

Ces secours seront distribués par les soins des maires.

Toutes les dispositions ont été arrêtées, dans une réunion des maires des vingt arrondissements de Paris qui a eu lieu mercredi au Luxembourg, sous la présidence du préfet de la Seine.

M. le maréchal de Mac-Mahon, accompagné de M. le général de Cisse, ministre de la guerre, assistera aux manœuvres du 5^e corps, qui, commandées par le général Bataille, commenceront le 15 ou 20 septembre dans la région d'Orléans.

M. J. Poisson a mis son château de Solvins à la disposition du maréchal, qui l'habitera pendant la période des grandes manœuvres.

M. le général Bataille sera logé à l'hôtel de la sous-préfecture de Pithiviers.

Nous trouvons dans le *Journal des Débats* les renseignements suivants, que nous reproduisons sous réserve :

« Nous apprenons que l'honorable général de Cisse vient de soumettre au Président de la République, qui l'a approuvé, un nouveau projet de décret modifiant un précédent décret du 24 avril 1875, relatif à l'établissement d'une Ecole d'essai pour les enfants de troupe.

« Cette Ecole sera soumise au régime militaire, et le ministre de la guerre déterminera son emplacement.

« L'effectif des élèves entretenus soit par l'Etat, soit par les familles, ne pourra dépasser le nombre de 600. Sur ce chiffre, il pourra être admis 30 élèves pensionnaires au plus, issus de familles militaires. L'admission de ces pensionnaires sera prononcée par le ministre de la guerre, qui fixera la somme à payer pour la pension annuelle et pour le trousseau, et déterminera également les garanties de moralité que ces pensionnaires et leurs familles devront présenter.

« Une infirmerie serait disposée pour recevoir en traitement les élèves malades, et le service médical sera confié à un médecin-major qui fera partie des cadres de l'Ecole.

« Un aumônier sera chargé du culte catholique et de l'instruction religieuse ; il sera traité, au point de vue des allocations, sur le même pied que les aumôniers des Ecoles militaires de La Flèche et de Saint-Cyr.

« Quant aux enfants qui appartiennent aux autres cultes reconnus par l'Etat, ils recevront la visite et l'instruction religieuse des ministres de leur culte respectif.

« On ne sait encore si cette Ecole sera définitivement organisée à Paris ou en province ; mais tout porte à penser qu'elle sera établie tout au moins dans le rayon de la capitale. »

Nous avons annoncé hier la mort de M. le général de division comte Lannes de Montebello.

Né à Paris, le 4 décembre 1804, il s'était engagé en 1830 dans un régiment de cavalerie et avait pris part à l'expédition d'Alger.

Nommé chef d'escadrons en 1840, il entra en France et devint, en 1847, colonel du 7^e chasseurs à cheval.

Général de brigade le 22 décembre 1851, il fut l'un des aides de camp de Louis-Napoléon pendant toute la durée de sa présidence. En 1858, l'empereur lui confia le commandement des deux seuls régiments de cavalerie de la garde : les guides et les cuirassiers, et un an après l'éleva au grade de général de division.

Le comte de Montebello épousa M^{lle} Adrienne de Villeneuve-Bargemont, dame d'honneur de l'impératrice. Il fut chargé d'une mission officielle à Rome. Il était grand-croix de la Légion-d'Honneur depuis le 14 septembre 1864.

Admis dans la réserve en décembre 1869 il s'était retiré dans son château de Blossville (Calvados), où il vient de mourir. Un service religieux a été dit mardi à Trouville, et le corps a été ensuite transporté à Paris, à l'église Saint-François-Xavier, où ont eu lieu les obsèques.

A Albas (Lot), le jour de la fête votive, une femme coiffée d'un bonnet phrygien a fait entendre dans les cafés des chants si odieux et a amené de tels désordres qu'une instruction est ouverte contre cette femme, et qu'un arrêté préfectoral a prononcé l'interdiction de tous les cafés et auberges. M. Pélissier de Mirandol, maire de la commune, et son adjoint, M. Pécal, ont donné leur démission.

On lit dans la *Patric* :

A propos de notre colonie de la Guyane, on nous signale un fait digne d'attention :

Le gouvernement avait demandé au ministère de la marine l'autorisation de soumettre les forçats libérés à la discipline et à la subordination militaire. C'était, à son avis, un moyen efficace de maintenir l'ordre et la sécurité dans notre colonie.

Interprétant la loi de 1854, le ministère a positivement refusé cette autorisation. Les libérés jouiront donc de toute leur liberté et ne seront soumis qu'à la surveillance de la gendarmerie et de la police.

Aussitôt connue, cette décision a produit une fâcheuse impression dans la colonie tout entière, et particulièrement à Cayenne, séjour préféré des libérés : on n'en compte pas moins d'un millier, soit dans la ville, soit dans ses environs, un millier contre 4,500 ou 5,000 colons !

Instruits par l'expérience, ces derniers voudraient voir de pareils voisins un peu plus tenus en respect, au lieu de jouir d'une liberté qui n'a rien de rassurant pour la famille et les biens des propriétaires de la Guyane.

La guerre, pendant laquelle Garibaldi était venu nous prêter un si utile concours, n'était pas finie, que le « héros des deux-mondes » se déclarait, on s'en souvient, l'admirateur de M. de Bismark et des Allemands. Il vient de juger opportun de renouveler l'expression de sa sympathie pour « l'homme de fer et de sang. » Un certain Villani, qui avait fait à Varzin un portrait de M. de Bismark et l'avait offert à Garibaldi, a reçu de lui la lettre que voici :

« Mon très-cher Villani,
« Vous m'avez fait un portrait de Bismark empreint d'une grandeur et d'une vérité sans pareilles.

« Vous avez véritablement compris cet illustre grand homme, à qui le monde est redevable de ces généreuses batailles morales qui, plus que les matérielles, écraseront dans la poussière l'hydre sacerdotale du mensonge.

« Pour ma part, je vous en remercie de tout mon cœur, et je suis pour la vie,
« Votre
GARIBALDI. »

M. de Bismark doit être flatté.

Les réparations des dégâts causés par le bombardement aux différentes parties de la cathédrale de Strasbourg se poursuivent depuis près de trois ans et demi et sont loin d'être terminées.

tre achevées, écrit-on de cette ville à l'Industriel alsacien. Ces dégradations sont véritablement incalculables, les obus ayant projeté leurs éclats dans tout le monument.

Les réparations des bas-côtés de la nef, le remplacement de tout le toit ont pris deux années, et voilà un an que les ateliers de l'œuvre de Notre-Dame sont occupés à restaurer la tour et la flèche, depuis la grande rosace jusqu'à la pointe extrême ou couronne, dont le redressement, à une hauteur de 320 pieds, est peut-être l'entreprise architecturale la plus audacieuse de l'époque actuelle.

Les balustrades de la plate-forme viennent d'être terminées, et, à cette heure, on pose les pierres sculptées aux clochetons supérieurs de la façade ouest. C'est un spectacle curieux de voir hisser l'une après l'autre ces pierres sculptées en fleurons gracieux, que des ouvriers placés sur des échafaudages à peine visibles tant ils sont élevés, ajustent ensuite avec la même sécurité que s'ils travaillaient dans leur atelier.

Des cordes d'une longueur énorme, tournant sur un treuil, soulèvent du parvis jusqu'à destination ces pierres toutes taillées, dont le trajet est toujours suivi avec curiosité par les passants et par les étrangers, Anglais pour la plupart, que l'on voit à Strashourg cette année plus nombreux que jamais.

Si activement que marchent les travaux de la cathédrale, dirigés par M. l'architecte en chef Klotz, secondé par M. Jehu, entrepreneur, et le talent de MM. Grass et Dock, sculpteurs, il faudra plus d'un an encore avant que toutes les blessures infligées à l'auguste monument soient complètement cicatrisées.

**

Le Rappel a fait une assez curieuse découverte, c'est qu'il n'y a peut-être pas au monde une Assemblée où il y ait plus de parents ou d'alliés que dans notre Chambre actuelle. Notre confrère a recherché quels sont les députés unis par des liens de parenté, et voici les résultats auxquels il est arrivé :

Quatre familles comprennent à elles seules quinze membres de la Chambre. Ce sont les suivantes :

1° M. Buffet, vice-président du conseil, est beau-frère de M. Target, ministre de France à La Haye, qui est lui-même beau-frère de M. Duvergier de Hauranne, lequel était neveu du comte Jaubert, récemment décédé ;

2° M. de Rémusat, ancien ministre des affaires étrangères, était à la fois beau-frère de M. Jules de Lasteyrie, député de Seine-et-Marne, et de M. de Corcelle, député du Nord et ambassadeur de France au Vatican. Il se trouvait allié à la famille Lafayette par M. de Lasteyrie, qui, petit-fils du Lafayette de la Révolution, est cousin de M. Oscar de Lafayette, député de Seine-et-Marne. M. de Rémusat fils, qui est aussi député, se trouve donc allié à ces diverses familles ;

3° M. de Broglie est oncle de M. d'Haussonville, député de Seine-et-Marne, qui est lui-même allié à la nombreuse famille des d'Harcourt, laquelle compte deux représentants dans l'Assemblée, M. le duc d'Harcourt, député du Calvados, et M. le comte d'Harcourt, député du Loiret, tous deux cousins et alliés eux-mêmes au comte Duchâtel, député de la Charente-Inférieure ;

4° M. d'Audiffret-Pasquier, président de la Chambre, est beau-frère de M. Casimir Périer ; M. de Ségur, député de Seine-et-Marne, est neveu du premier et gendre du second.

Il y a à l'Assemblée deux pères députés en même temps que leurs fils :

M. Carnot père, de Seine-et-Oise, et Carnot fils, de la Côte-d'Or ;

M. de Chabaud-Latour père, du Gard, et M. de Chabaud-Latour fils, du Cher.

Nous rappelons pour mémoire M. de Rémusat, qui était en même temps que son fils député de la Haute-Garonne.

Voici maintenant la catégorie des frères. D'abord les plus fameux : les deux frères Lefèvre-Pontalis ; l'aîné, qui répond au prénom d'Antonin, est député de Seine-et-Oise, et le second, qui a pour prénom Amédée, est député d'Eure-et-Loir.

Les deux Grévy : l'aîné, Jules, est député du Jura ; le second, Albert, est député du Doubs.

Les deux frères de Juigné, dont le marquis est de la Sarthe, et le comte de la Loire-Inférieure.

Enfin, les deux princes d'Orléans : le duc d'Aumale, député de l'Oise, et le prince de Joinville, de la Haute-Marne.

La catégorie des beaux-pères et gendres est assez nombreuse ; nous citerons :

M. Guichard, député de l'Yonne, beau-père de M. Arnaud (de l'Ariège), député de la Seine.

M. le marquis de Quinsonas, député de l'Isère, beau-père de M. Costa de Beauregard, député de la Savoie.

M. le marquis de Juigné, député de la Sarthe, beau-père de M. de Castellane, député du Cantal.

M. Wolowski, député de la Seine, beau-père de M. Louis Passy, député de l'Eure et sous-secrétaire d'Etat aux finances.

M. Laffize, député de Meurthe-et-Moselle, beau-père de M. Berlet, député du même département.

Nous avons, dans une catégorie citée plus haut, indiqué que M. Casimir Périer est beau-père de M. de Ségur. Nous rappelons pour mémoire que M. de Salvandy était gendre de M. Rivet, l'auteur de la fameuse Constitution.

Voici maintenant la catégorie des cousins :

M. Léon Say, ministre des finances, est cousin de M. Raoul Duval, député de la Seine-Inférieure.

M. Edouard Lockroy, député des Bouches-du-Rhône, est cousin de M. Nioche, député d'Indre-et-Loire.

M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères, est cousin du baron Decazes, député du Tarn.

Parmi les beaux-frères, en dehors des quatre familles que nous avons citées en commençant, et qui en comprennent plusieurs, nous citerons :

M. Gailly, député des Ardennes, beau-frère de M. Soye, député de l'Aisne.

M. Monnet, député des Deux-Sèvres, beau-frère de M. Gusman Serph, député de la Vienne.

LA FORTUNE DES PRINCES D'ORLÉANS.

A propos du procès qui vient de se dérouler devant le tribunal de Blois, il paraît peut-être intéressant de donner quelques chiffres établissant approximativement l'état de fortune des princes d'Orléans. Nous les prenons en remontant à l'origine.

Par un édit du 14 mars 1661, Louis XIV donna à son frère Philippe, duc d'Orléans, à titre d'apanage, les duchés d'Orléans, Valois et Chartres, et la seigneurie de Montargis.

Une déclaration du 24 avril 1672 ajouta le duché de Nemours, les comtés de Dourdan et Romorantin, et les marquisats de Coucy et Folemblay.

Des lettres patentes de février 1692 donnèrent au duc le Palais-Royal. Un arrêt du conseil, du 27 juillet 1740, lui concéda encore le grand hôtel de Ferrare, à Fontainebleau. Par lettres patentes du 28 janvier 1751, on ajouta à tous ces domaines les comtés de Soissons et terres de Laon, Crespy et Noyon. Un arrêté du conseil d'Etat, du 46 septembre 1766, lui donna encore les domaines de Marle, La Fère, Ham et Saint-Gobain. Enfin, plus tard, le canal de Gouy lui appartint.

Le père de Louis-Philippe, en épousant la fille du duc de Penthièvre, ajouta à ses biens personnels une somme considérable, ce qui ne l'empêcha pas de contracter d'énormes dettes, que le pays acquitta jusqu'à concurrence de 47 millions. La révolution éclata. Philippe-Egalité ne tarda pas à expier ses crimes sur l'échafaud. Tous les biens de la famille d'Orléans et de la famille de Bourbon furent confisqués, vendus ou réunis à l'Etat.

Au retour des Bourbons, des ordonnances des 18 et 20 mai, du 17 septembre et du 7 octobre 1814, rendirent à la duchesse douairière d'Orléans, au duc d'Orléans et à sa sœur, tous les biens non vendus, et qui étaient encore considérables, ainsi qu'on va le voir.

En 1821, l'étendue des forêts et domaines du duc d'Orléans était de 73,655 hectares, disséminés dans neuf départements, et d'une valeur évaluée à 147,349,000 fr. ; les forêts de M^{me} la duchesse d'Orléans douairière étaient de 47,560 hectares, disséminés dans douze départements, et évaluées à 95 millions 120,000 fr.

Les palais et châteaux, avec leurs meubles, valaient 20,000,000 fr.

Total : 262,430,000 fr.

Nous ne mentionnerons que pour mé-

moire la dot de la duchesse d'Orléans, Marie-Amélie, et ses droits à la succession du roi de Naples, son père.

Lorsque le milliard d'indemnité fut accordé aux émigrés, M. le duc d'Orléans et sa sœur touchèrent, dans les dix-huit départements suivants : Seine, Seine-et-Oise, Aube, Côte-d'Or, Côtes-du-Nord, Loiret, Oise, Orne, Seine-Inférieure, Haute-Marne, Eure, Eure-et-Loir, Manche, Somme, Seine-et-Marne, Ardennes, Indre-et-Loire, 16 millions 469,734 fr. 67 c.

En 1830, lorsque Louis-Philippe monta sur le trône, on estimait que sa fortune immobilière, grâce à son habile administration, s'était augmentée d'un quart, soit de 69,649,933 fr. 66 c.

A cette même époque, le total de la fortune de la maison d'Orléans, évaluée sur des documents authentiques, était de 348,249,668 fr. 33 c.

On n'a pas oublié qu'alors, de crainte que cette fortune ne tombât dans le domaine de l'Etat, donation entre vifs fut faite par Louis-Philippe à ses enfants.

Depuis 1830, la succession du dernier des Condé est venue encore accroître cette fortune de 90 millions.

En outre, la famille d'Orléans a touché du Trésor de l'Etat, depuis cette époque jusqu'en 1848, savoir : dix-huit années de liste civile, à 12 millions par an, 216 millions ; dix-huit années de revenus de la liste civile, à raison de 5 millions par an, 90 millions ; dotation accordée au duc d'Orléans, en 1832, à raison d'un million par année, 40 millions ; frais de mariage en 1837, 4 millions ; supplément de dotation depuis 1837, 5 millions ; dot de la reine des Belges, 1 million, etc. Total des sommes perçues jusqu'en 1848, 323 millions, non compris les revenus considérables des biens, les intérêts de la forêt de Breteuil, acquise de M. Laffite, en 1834, au prix de 9 millions, laquelle est déduite de valeur.

Aujourd'hui, l'on estime que M. le duc d'Aumale, à lui seul, possède plus de 200 millions de fortune, soit 40 millions de rente à 5 0/0.

LES GRANDES MANŒUVRES.

Cinq corps d'armée vont prendre part aux grandes manœuvres, c'est là une véritable école de guerre qui met en mouvement tous les organes de la machine militaire.

Pour rendre la leçon plus complète, la classe 1867, qui fait partie de la réserve, est rappelée sous les armes.

C'est environ 140,000 hommes qui rejoindront l'armée pendant 28 jours.

Cette mesure est excellente, moins par ce que les hommes apprendront ou réapprendront de leur métier, que par la conviction qu'ils emporteront d'appartenir toujours à l'armée et d'avoir à défendre la patrie.

Par ce rappel d'une classe, on éprouvera le fonctionnement des bureaux de mobilisation.

Le service militaire dans l'armée active est de neuf ans, dont six mois ou quatre ans au régiment et huit ans et demi ou cinq ans dans les foyers ; les hommes dépendent, dans cette dernière période, des bureaux de mobilisation qui en tiennent registre, les rappellent en cas de besoin et les dirigent sur les régiments.

Cette augmentation de l'armée de 440 mille hommes a encore l'avantage de porter quelques compagnies, escadrons et batteries à leur effectif de guerre et d'habituer ainsi les officiers à administrer, à diriger et à commander la force réelle qu'ils auraient sous leurs ordres en campagne.

Les grandes manœuvres, avons-nous dit, sont une école de guerre ; elles le sont pour le commandement, pour les états-majors, pour les troupes. Commander, c'est exprimer un but à atteindre : tel est le rôle des généraux. Le but connu, c'est à l'état-major à traduire la pensée du commandement en ordres clairs, précis, intelligibles, qui aillent animer les corps de troupe. Ceci paraît facile en théorie, dans la pratique il n'en est pas de même, car pour donner, par exemple, des ordres de marche, il faut les appuyer sur des données exactes, telles que la connaissance du terrain et celle des voies de communication ; il y a à coordonner la marche des colonnes, de sorte qu'elles ne s'entrecroisent pas, qu'elles arrivent, au moment voulu, au point désigné, et qu'elles

puissent facilement modifier leur direction sans tomber dans le désordre.

Un commandement qui a un but bien déterminé, un état-major qui sait traduire la pensée du chef en ordres pratiques, c'est la moitié du succès à la guerre.

Ces manœuvres ne sont pas moins utiles aux corps de troupe, à l'instruction des officiers, à l'éducation du soldat. On y pratique trois des principales actions de la guerre qui préparent le succès des batailles : marcher, camper, vivre.

Faire parcourir à une troupe nombreuse de grandes distances sans fatigue, en lui ménageant les repos nécessaires, c'est une véritable science qui se perd de nos jours, les changements de garnison se faisant par chemins de fer.

L'instruction de l'officier trouve des aliments dans la réunion des trois armes et dans leur concours à des opérations d'ensemble. L'étude de la carte, sa comparaison avec les mouvements du sol forment le coup d'œil.

Les ordres généraux font connaître les dispositions des troupes et permettent à tout officier de suivre pas à pas chaque corps engagé, d'imaginer les dispositions qu'on prendrait soi-même dans chaque cas, de les comparer à celles qui ont été réellement adoptées ; ainsi on s'intéresse aux opérations et on forme son jugement.

Mais l'important dans les manœuvres, c'est l'éducation du soldat, c'est la vie en commun, de tous les instants, de l'officier et du soldat.

En garnison, malgré les exercices, officiers et soldats ne vivent pas de la même vie ; en pleins champs, au contraire, l'un et l'autre cheminent sous le soleil ou la pluie, couchent sur la dure, sont soumis aux mêmes épreuves ; aussi l'officier peut-il, dans ces quelques jours, faire plus pour l'éducation du soldat que dans le reste de l'année.

Il supportera gaiement les contre-temps, les privations ; il aura maintes occasions de donner leur vrai sens à l'autorité, à l'obéissance. Commander, c'est oublier ses fatigues, après une marche, pour penser à ses hommes, voir s'ils sont bien installés au camp, s'ils savent tirer parti des vivres qui leur sont distribués, en un mot veiller à ce qu'ils réparent leurs forces. Obéir, c'est joindre ses efforts à ceux de ses camarades, sous la direction d'un chef, pour un but commun. Rendre ces vérités évidentes par l'exemple de tous les jours, telle est la mission de l'officier, et l'époque des manœuvres y est plus favorable que celle de garnison.

Etranger.

PROVINCES DANUBIENNES.

Les dépêches relatives à l'insurrection sont contradictoires. Les journaux étrangers nous en donnent un peu de toutes sortes, suivant leurs désirs. Ainsi, pendant que les journaux allemands nous disent que le mouvement grandit tous les jours, le Standard annonce, sur la foi d'une dépêche de Vienne, que la révolte est ou sera bientôt comprimée.

Nous devons dire pourtant que cette feuille est la seule à donner cette nouvelle. La grande majorité des autres organes de la presse européenne ne montrent pas la même confiance.

L'Univers donne même aujourd'hui des informations très-graves dont nous lui laissons la responsabilité. Ainsi, il a annoncé que les manufactures autrichiennes ont livré au Monténégro 25,000 fusils et que le prince Nikita aurait « accepté le commandement en chef des insurgés. »

Si cette nouvelle est vraie, c'est une déclaration de guerre faite par le Monténégro à la Turquie.

Le même journal dit au sujet de la Serbie :

« La Serbie poursuit activement ses préparatifs militaires. Le ministère de la guerre a donné des ordres pour hâter l'équipement de la milice et la fourniture du matériel des ambulances. Les soldats de la milice ont en outre reçu l'ordre d'emporter des vivres pour trois jours au premier appel. La forteresse de Semendria et quelques autres forts reçoivent des provisions, et on réunit tous les chevaux qu'on peut trouver dans le pays. »

Pendant ces préparatifs belliqueux, les négociations continuent à Constantinople et sur le théâtre même des événements. Mais

qu'en sortira-t-il ? C'est encore le secret de l'avenir, et il est difficile de prévoir une solution raisonnable en présence des complications inextricables de cette question d'Orient.

L'Agence américaine nous transmet la dépêche suivante d'où il résulte que les puissances pourraient bien se heurter aux questions de réformes intérieures, si difficiles en Turquie :

« Berlin, 30 août.

Le conseiller d'ambassade Dunthal est parti pour Constantinople, porteur de nouvelles instructions destinées à l'ambassadeur d'Allemagne. Ces instructions portent en substance que les trois empires ont résolu d'imposer à la Porte l'exécution de sérieuses réformes administratives, et que, dans le cas où la Porte refuserait ces réformes, les trois puissances se déclareraient dégagées des obligations stipulées dans le traité de Paris, qui leur interdisent toute ingérence dans les affaires intérieures de la Turquie. »

On remarque que ces nouvelles instructions, qui présentent le caractère d'une sommation, partent de Berlin et qu'elles répondent au désir de la Russie, qui veut avant tout s'affranchir du traité de Paris. Il s'agit donc ici non plus seulement d'une médiation entre le sultan et les insurgés, mais d'une véritable intervention dans l'administration intérieure de l'empire ottoman.

Que cette administration soit détestable, nul ne saurait le nier. Que les puissances aient le droit de s'entremettre pour éviter que des foyers d'insurrection s'allument à tout moment sur leurs frontières, cela est incontestable. Mais la conclusion, c'est que la Turquie est à sa fin ; c'est qu'il faut régler à cette heure, ou dans un délai prochain, cette question d'Orient ; c'est que le *Times* a le mieux résumé la situation en disant : « Autant vaudrait battre le fer pendant qu'il est chaud ! »

Dans l'intérêt de la paix européenne, on pourra bien peut-être gagner du temps et ajourner la solution, si les événements ne la précipitent pas ; mais le problème restera toujours posé, parce que la Turquie est à bout de voies et de moyens et qu'elle se trouve en face de populations qui paraissent décidées à secouer son joug.

LE PLUS GRAND NAGEUR DU MONDE.

Le capitaine Webb, qui vient de faire à la nage la traversée de la Manche, est le héros du jour, non pas précisément chez nous, mais en Angleterre. Comme nageur, Webb appartient à la vieille école. Ses mouvements sont lents, il ne fournit que 20 à 22 brassées à la minute ; jamais il ne prend dans l'eau les positions avantageuses de ces tritons qui se campent de côté et forment, à l'aide de leur bras droit et de leur jambe gauche, une figure absolument reciligne qui se meut par saccades, où l'électricité semble avoir quelque chose à faire. Ces gentilles, bonnes pour exciter l'enthousiasme d'une école de natation ; seraient de peu de secours pour traverser la Manche. C'est par le coup de poitrine, vigoureux et droit que Webb avance ; à chaque brassée il prend une longue aspiration.

Au départ, la mer était si calme que le bateau à voiles qui l'escortait, et sur lequel se trouvaient les représentants de la presse et deux membres de l'*Hex Swimming Club*, agissant comme juges du camp, et quelques curieux privilégiés, ne pouvait arriver à le suivre, et qu'il fallut ramer pour le rejoindre. Peu à peu, naturellement, l'énergie du capitaine Webb se calma et ses *strokes* devinrent plus sobres, bien que toujours vigoureux et parfaitement réguliers.

Vers minuit, une brise s'éleva, et le courant commença d'entraîner le nageur vers une direction opposée.

La lutte de l'homme contre les éléments commença sérieusement à dater de là, car les treize premières heures qu'il venait de passer dans l'eau n'avaient été pour lui qu'un bain prolongé, Webb ayant ce rare privilège d'être organisé de telle façon que l'eau ne le refroidissait nullement, ne lui causait aucune contraction, aucune crampe ; en un mot ne lui ôtait rien de ses moyens.

Mais l'obstacle que vinrent jeter en travers de son succès cette brise et ce courant, surprenant prévu, qui l'entraînait hors de la ligne, la force de faire appel à toute l'énergie qu'il pouvait avoir en réserve et de donner à sa nage une impulsion nouvelle. Le moment le plus cruel fut de passer à six heures du matin. On ne pouvait percevoir la côte, un brouillard vapoureux

rasait la surface de l'eau. Il y eut chez l'athlète des minutes de découragement bientôt suivies d'un nouveau coup de collier.

Les hurrahs qui s'élevaient des barques, qui l'accompagnaient, lui firent évidemment beaucoup de bien en doublant son courage. Avec la ténacité de l'Anglais, il refusa deux fois d'être pris à bord, alors que ses bras épuisés retombaient sans forces à ses côtés. On avait déjà fait chauffer des briques et préparé un lit.

Il y avait dix-huit heures et demie que Webb était dans l'eau, et eût-il même, à ce moment, renoncé à son entreprise, il n'en serait pas moins resté le plus grand nageur connu. Mais il voulait réussir ou périr à la peine ; après s'être quelque peu reposé en faisant la planche, il repartit.

Vous savez le reste. En arrivant devant Calais, au moment où il ne nageait plus que dans vingt pieds d'eau, une aide lui vint, qu'il aurait peut-être refusée par fierté si on la lui avait offerte. Un bateau, monté par huit Français, prit sa droite et le couvrit, empêchant ainsi les vagues qui commençaient à grossir de le fatiguer. Cela l'aida beaucoup à aborder. A ce moment, dans l'état d'épuisement où il se trouvait, les minutes comptaient pour des heures.

Chronique Locale et de l'Ouest.

On lit dans le *Patriote* :

« Sur la foi d'un de nos correspondants, nous avons cru pouvoir dire que la ville de Saumur désirait voir remplacer son Ecole militaire par une garnison de cavalerie.

« Un journal de cette ville, l'*Echo*, prétend que nous avons été induits en erreur sur les vœux des Saumurois. Nous lui donnons volontiers acte de sa protestation.

« Nous avons reproduit un simple bruit ; c'est bien la vingtième fois qu'on le fait courir, d'après notre confrère. Si ce bruit n'est pas exact, nous nous demandons avec lui comment il a pu avoir tant d'écho. »

Les deux gares de Saumur ont été encombrées, ce matin, de réservistes se dirigeant vers leurs corps en garnison à Tours, Poitiers, etc., suivant l'arme pour laquelle ils ont été désignés.

Aujourd'hui vendredi, 900 hommes de la réserve de 1867 arrivent à Angers pour être versés au dépôt et exercés au maniement des armes.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

Pèlerinage à Notre-Dame-des-Gardes.

Un train spécial partira de Saumur le mercredi 8 septembre, à 4 heures 45 minutes du matin, et sera de retour le même jour, à 9 heures 59 minutes du soir.

Les personnes qui désirent faire ce pèlerinage devront se faire inscrire dès aujourd'hui, jusqu'au 5 septembre, à midi, au guichet du chemin de fer, à la station de Saumur.

La distribution des billets aura lieu pendant toute la journée du 7.

Ce train prendra des voyageurs à toutes les stations intermédiaires entre Saumur et Chemillé.

La réduction consentie par la Compagnie d'Orléans aux pèlerins des Gardes est de 40 0/0.

NOTICE ARCHÉOLOGIQUE.

L'abbaye de S'-Florent.

SAINT-FLORENT-DU-CHATEAU (1).

L'ermite saint Florent était mort au Mont-Glonde, vers la fin du IV^e siècle, après avoir pris une grande part à la conversion de l'Anjou et du pays des Mauges au Christianisme. Une communauté de moines ne tarda pas à se former près de son tombeau. Ce monastère, soumis à la règle bénédictine, vers l'an 800, devint une riche abbaye, grâce à la munificence des princes carlovingiens. Charlemagne et Louis-le-Pieux lui firent des donations et lui accordèrent tous les privilèges que les princes

(1) J'ai déjà parlé de l'abbaye de Saint-Florent, en traitant de l'histoire du château de Saumur. Le lecteur me pardonnera quelques redites, nécessitées par la nature même du sujet.

étaient dans l'usage de concéder aux grands établissements religieux.

Mais cette prospérité fut promptement traversée. Dès l'an 848, Nomenoë, duc ou roi des Bretons, ravageait le pays des Mauges et brûlait l'abbaye du Mont-Glonde. L'abbé Didon obtint de Charles-le-Chauve la *Villa Johannis*, dont nous avons déjà parlé, et ses dépendances. C'était ainsi que la royale munificence indemnifiait les moines des pertes que Nomenoë leur avait fait subir. L'abbé fit réparer le couvent du Mont-Glonde ; mais à peine était-il sorti de ses ruines, qu'il fut de nouveau pillé, brûlé, détruit par les Normands. Les moines durent prendre la fuite, emportant avec eux les reliques de leur patron. Ils étaient environnés de dangers, car ce n'était pas seulement leur couvent, qui était au pouvoir des païens, mais le pays tout entier : Nantes avait été pris et saccagé, son évêque massacré au pied de l'autel ; l'Anjou tout entier était la proie des flammes.

Ici se place dans les chroniques de Saint-Florent un long récit, qu'il est utile de rappeler au lecteur ; nous le discuterons ensuite.

Les moines, chassés de leur demeure, rencontrèrent ceux de Saint-Philibert de Boulogne, lieu situé près du lac de Grandlieu, et qui fuyaient aussi devant les Normands. Ils firent route ensemble, et, pendant tout le voyage, les moines de Saint-Florent firent vivre ceux de Saint-Philibert, de leurs propres provisions, et, partout où l'on s'arrêtait, on dressait la tente avec les propres courtines de Saint-Florent. Les moines de Saint-Philibert offrirent de leur côté l'hospitalité à leurs compagnons de voyage, dans le domaine de Tournus, situé en Bourgogne, et qui était une de leurs propriétés.

Les moines de Saint-Florent restèrent à Tournus pendant tout le temps de la persécution ; mais, lorsque les Normands eurent cessé leurs ravages, les survivants voulurent retourner au Mont-Glonde. Après avoir remercié leurs confrères de Tournus de leur hospitalité, ils réclamèrent les reliques de saint Florent, qu'ils voulaient reporter au lieu où le saint ermite avait vécu, où il était mort. Les moines de Saint-Philibert répondirent qu'ils ne laisseraient point enlever les restes du saint, que ces reliques leur appartenaient par le droit de communauté et d'hospitalité, qu'ils ne souffriraient pas que la Bourgogne fût privée d'un aussi puissant patron, dont la volonté de Dieu l'avait enrichie ; qu'au surplus, ils ne renvoyaient personne et que ceux des moines de Saint-Florent qui voudraient rester à Tournus, près des reliques du saint, auraient toute liberté de le faire. Les religieux de Saint-Florent n'acceptèrent pas cette proposition et se dispersèrent avec grand deuil, abandonnant à leurs anciens hôtes les reliques de leur patron et beaucoup d'ornements sacrés.

Mais un jeune novice, qui, au moment de la fuite des moines et de l'incendie du couvent, était à peine sorti de tutelle, Absalon, n'avait point fui en Bourgogne ; il était au Mans, dans sa famille, avec la permission de son supérieur, quand arrivèrent les funestes événements que nous avons racontés. Lorsqu'il apprit que les reliques du saint patron étaient restées à Tournus, il fut saisi d'une grande douleur et conçut le projet de les reprendre. Il se rend à Tournus, feint d'être infirme, obtient d'être admis au couvent, charme et édifie toute la communauté par ses bonnes qualités et par la douceur de son caractère ; il s'insinue dans les bonnes grâces de l'abbé, obtient la charge de maître d'école, puis celle de chantre et enfin celle de sacriste. Un jour, il va trouver son supérieur et lui dit qu'il espère, d'après une vision, être guéri de ses infirmités, s'il peut voir et toucher les reliques du saint, veiller et prier auprès d'elles. On n'avait rien à lui refuser ; la permission demandée est accordée. Mais lui ne perd pas son temps, se procure secrètement des vêtements laïques et un cheval. Le soir d'une fête, il met un narcotique dans le vin des moines, fatigués d'un long office, et, pendant qu'ils dorment profondément, il brise les liens qui enserraient la chaise, s'empare des reliques, les enveloppe dans une peau de cerf, s'échappe du couvent, monte à cheval et galope jusqu'à l'aurore. Le jour venu, il se cache avec son cheval fatigué, puis, à la tombée de la nuit, il reprend sa route, en emportant son précieux larcin.

Les moines, à leur réveil, apprennent avec désespoir la fuite d'Absalon et la violation de la chaise. On envoie de toutes parts des hommes armés à la poursuite du fugitif. Grâce à sa prudence, à sa finesse, à son énergie, Absalon trompe la vigilance de ses persécuteurs, qui avaient failli le reconnaître ; il échappe à des dangers de toute sorte et arrive enfin à Rochecorbon, près Tours.

Il était sauvé ; mais il n'était pas encore parvenu

au but de ses desirs. De Rochecorbon, il se rend à Saint-Pierre de Rest, passe la Loire et gagne un domaine appartenant aux moines de Saint-Florent, et situé sur la paroisse de Notre-Dame de Lentillac (Nantilly). Absalon, après sa longue course, s'arrête enfin sur un coteau, au bord de la Loire, et dépose son précieux fardeau dans une grotte creusée dans le roc. Le pays étant absolument désert, par suite des dévastations des païens, il ne trouva que quelques bergers qui venaient faire paître leurs troupeaux sur les coteaux abandonnés. Un jour que, du haut de son rocher, exposé au nord, il regardait tristement la rivière couler à ses pieds, il aperçut quelques hommes qui, montant en bateau, s'apprétaient à passer la Loire. Il leur demanda s'il restait encore quelques habitants dans le pays. On lui répond que les survivants de la population se sont retirés à Doué, où ils demeurent, cachés dans des cavernes. Absalon s'y rend immédiatement et s'ouvre à trois hommes pieux et riches, dont on lui avait vanté les vertus ; il leur raconte ce qu'il a fait. Ceux-ci le reçoivent comme un ange envoyé des cieux. Pleins de joie d'apprendre que les reliques de saint Florent sont revenues au pays, ils vont trouver le comte Thibault, dont la domination s'étendait alors jusque sur leur pays.

(La suite au prochain numéro.)

Faits divers.

Un fait bien triste vient de se passer à Corbeil.

Le fils d'un fermier du pays, — un enfant de quatre ans, du nom d'Etienne Jacqueminot, — étant entré dans la basse-cour, s'était mis à agacer un grand coq.

Tout-à-coup, l'animal exaspéré s'élança sur lui.

L'enfant jeta un cri et tomba. Alors le coq, se précipitant, lui creva les deux yeux à coups de bec, et, s'acharnant sur lui, lui déchira la figure.

Quand on arracha le pauvre petit au terrible animal, il fut pris de convulsions desquelles il mourut trois heures après.

*

**

C'est sur le *Séraphis*, un des plus beaux bâtiments de la marine anglaise, que doit s'embarquer, au mois d'octobre prochain, S. A. R. le prince de Galles, pour se rendre dans l'Inde.

Ce navire sera commandé par sir Henry-Karl-Glyn, un des officiers les plus distingués de la flotte.

Les principaux aménagements de ce vapeur sont déjà terminés. Ils ont été établis en vue d'offrir au prince de Galles et à sa suite toutes les commodités que l'on peut souhaiter pour un voyage de cette durée, car, en dehors du trajet direct qui se fera par l'isthme de Suez, en longeant la mer Rouge, où les chaleurs sont intolérables, le prince de Galles entreprendra plusieurs voyages de circumnavigation sur les côtes de la presqu'île indoue.

Tous les soins du constructeur tendaient donc à lutter, par le confort des aménagements, contre la chaleur et le manque d'air. On sait, par exemple, que, dans la mer Rouge, les machines à vapeur ont besoin de ventilateurs artificiels pour activer leurs foyers.

Sur le *Séraphis*, les appartements personnels du prince sont séparés de ceux de ses officiers par un salon commun vraiment splendide.

Ce salon, dont les parois sont composées de paille d'avoine, réfractaire à la chaleur, enfermée entre deux toiles fortement gommées et protégées par une double tente, sera ventilé par six de ces pancas. Ce sont d'immenses éventails mis en mouvement au moyen d'un engrenage communiquant avec la machine.

Le *Séraphis* emporte des vivres de toute nature, des conserves et vingt-cinq tonnes de glace. Sans glace en mer, sous les climats torrides, il n'y a point de confortable possible. Une immense malle à glace a été aménagée dans l'arrière du bâtiment avec beaucoup d'art, et l'on estime que la déperdition de cette masse ne sera que 1/2 p. 100 par jour. En effet, plus la masse de glace à conserver est considérable, plus il est aisé d'en empêcher la déperdition. Les personnes de la suite du prince sont au nombre de cinquante. Deux orfèvres de Londres ont, pour la circonstance, fabriqué une argenterie du prix de 250,000 fr.

Pour les articles non signés : P. GODER.

Théâtre de Saumur.

Dimanche 5 septembre 1875,

UNE SEULE ET UNIQUE SÉANCE DE MAGIE ANCIENNE ET MODERNE

Par le célèbre *Magicien d'Orient*, prestidigitateur grec

MÉLIDÈS

Surnommé par la presse française le *Roi des Magiciens*.

Avis important. — La soirée sera terminée par une riche *Tombola* gratuite offerte par M. Mélidès à MM. les spectateurs, composée de 10 primes et surprises: le premier lot aura une belle montre, un Service de table d'une grande valeur ou une somme de cinquante francs, au choix du gagnant.

PRIX ORDINAIRE DES PLACES.

Chaque personne recevra gratuitement des numéros de la Tombola en proportion du prix de sa place.

Les enfants accompagnés de leurs parents ne paieront que demi-place.

Pour la location, s'adresser chez M^{me} Thuau, et, pour se procurer des cartes à l'avance, chez le concierge du théâtre.

Institution de M^{me} V^e CAVELIER.

Une rentrée aura lieu lundi, 6 septembre, pour toutes les élèves qui ne voudront pas prendre de plus longues vacances.

A propos de la prochaine inauguration de la statue de Châteaubriand à Saint-Malo, on recherche, on cite des anecdotes relatives à la vie de l'auteur du *Génie du Christianisme*. Tout le monde connaît l'écrivain et le poète, mais l'homme ne nous a guère été révélé que depuis deux ans par un volume qui a eu un grand retentissement. Ce livre, dû à la plume d'une personne qui a vécu dans son intimité, a été publié chez Michel Lévy, sous ce titre: *Les enchantements de Prudence*. Il a excité au plus haut point l'intérêt par les piquantes révélations dont il abonde sur Châteaubriand.

L'Univers illustré publie cette semaine un numéro du plus vif intérêt. Parmi les sujets que ses gravures reproduisent, nous citerons: le monument commémoratif de Mars-la-Tour, exposé aux Champs-Élysées; recherche des épaves du steamer le *Schiller* sur les récifs des îles Sorlingues; concours pour l'École de Rome: grand prix de peinture, l'*Annunciation aux bergers*, tableau de M. L. Comerre; grand prix de sculpture, *Homère chantant dans une ville d'Ionie*, bas-relief de M. Hugues; Salon de 1875: *Un Tribunal au XV^e siècle*, l'*Interrogatoire*, tableau de M. A. Steinheil; une promenade au Jardin d'acclimatation: otaries (lions de mer), élé-

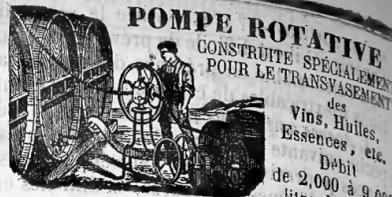
phants, autruche attelée, poneys, chameaux; les mines d'or de la Nouvelle-Zélande, etc. — Rébus, problème d'échecs.

L'Univers illustré vient de commencer la publication de *LE BRAU VOLÉUR*, roman inédit par la comtesse Dash. Dans cet important ouvrage, le célèbre écrivain a emprunté à la vie réelle les personnages les plus curieux et les scènes les plus émouvantes.

Le *Dictionnaire abrégé de la Langue française* que vient de mettre en vente la librairie Hachette et C^{ie}, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques: il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 80 centimes; les dix-huit premiers fascicules sont en vente.

Un livre curieux, écrit d'après des documents précieux, des Mémoires inédits, et présentant sous un jour nouveau un des plus saisissants épisodes de notre histoire nationale, *Stofflet et la Vendée*, par M. Edmond Stofflet, vient de paraître à la librairie E. Plon et C^{ie} à Paris. L'auteur ne fait pas seulement la biographie de l'illustre général dont il porte le nom: il raconte toute l'histoire politique et militaire de la Vendée, et nous fait assister aux mémorables combats de la « Guerre des Géants. » Le volume est orné d'une carte qui permet de suivre exactement la marche des armées royalistes et républicaines.

Ce livre est en vente à Saumur, chez M. Grasset, libraire, rue Saint-Jean.



J. MORET et BROQUET, Construct^{rs} brevetés s. G. D. G.
121, rue Oberkampf. — Paris.
Envoi franco de prospectus.
Représentés à Angers par MM. MARTIN FRÉAUX, articles de caves.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers:
6 heures 40 minutes du matin.
11 — 20 —
7 — 35 — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur:
6 heures — minutes du matin.
10 — 45 —
6 — 50 — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 SEPTEMBRE 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	66	25	» 10	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	745	»	» 5	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	695	»	» 5
4 1/2 % jouiss. septembre.	97	75	» 25	Crédit Mobilier.	166	25	» 8 75	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	600	»	»
5 % jouiss. novembre.	103	85	» 10	Crédit foncier d'Autriche.	350	»	» 2 50	Société autrichienne, j. janv.	603	75	1 25
Obligations du Trésor, t. payé.	470	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	345	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	480	»	»	Est, jouissance nov.	580	»	» 3 75				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	480	»	»	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	960	»	» 2 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	311	»	»
— 1865, 4 %.	500	»	» 1	Midi, jouissance juillet.	698	75	» 2 50	Est.	311	»	»
— 1869, 3 %.	345	»	» 1 50	Nord, jouissance juillet.	1170	»	» 2 50	Nord.	317	»	»
— 1871, 3 %.	328	»	»	Orléans, jouissance octobre.	993	75	1 25	Ouest.	310	»	»
— 1875, 4 %.	467	50	» 50	Ouest, jouissance juillet, 65.	620	»	1 25	Midi.	307	75	»
Banque de France, j. juillet.	3870	»	» 10	Vendée, 250 fr. p. j. août.	»	»	»	Deux-Charentes.	287	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	600	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	998	75	1 25	Vendée.	230	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	495	»	» 5	Société immobilière, j. janv.	25	»	» 2	Canal de Suez.	525	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	325	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	382	50	17 50				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	910	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 1 — — omnibus.
1 — 33 — — soir,
4 — 12 — — express.
7 — 23 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 4 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 30 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — soir, omnibus.
4 — 44 — — omnibus.
10 — 28 — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à h. 11.

Etude de M^e PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, Qui aura lieu à la Mairie de Brigné, Le dimanche 12 septembre 1875 à midi.

LES IMMEUBLES

- Ci-après désignés, Appartenant à l'Hôpital de Doué.
- Sur les mises à prix ci-après.**
- Commune de Martigné-Briand.
- 1^{er} lot. — 8 ares 80 centiares de terre, aux Guinebaudières. 200 fr.
- Commune de Brigné.
- 2^e lot. — 6 ares 30 centiares de terre, aux Vigneaux. 250 »
- 3^e lot. — 30 ares 50 centiares de terre, aux Vigneaux. 1,100 »
- 4^e lot. — 15 ares 80 centiares de terre, aux Remoner. 250 »
- 5^e lot. — 12 ares de terre, aux Hauts-Eliaux. 500 »
- 6^e lot. — 15 ares 50 centiares de terre, canton des Beauchées. 560 »
- 7^e lot. — 4 ares 95 centiares de terre, à la Pièce-des-Rôtis. 400 »
- 8^e lot. — 9 ares 60 centiares de terre, au Pré-Gras. 300 »
- 9^e lot. — 7 ares 80 centiares de terre, aux Hauts-Eliaux. 300 »
- 10^e lot. — 15 ares 50 centiares de terre, aux Beauchées. 550 »
- 11^e lot. — 4 ares 70 centiares de terre, aux Vigneaux. 200 »
- 12^e lot. — 12 ares 50 centiares de terre, aux Vigneaux. 450 »
- 13^e lot. — 2 ares 60 centiares de terre, aux Métalleries. 150 »
- 14^e lot. — 4 ares, jardin, au village de Linières. 150 »
- 15^e lot. — 16 ares 70 centiares de terre, aux Beauchées. 750 »
- A reporter, 5,810 fr.

- Report. 5,810 fr.
- 16^e lot. — 20 ares 80 centiares de terre, aux Beauchées. 4,000 »
- 17^e lot. — 11 ares 70 centiares de terre, aux Vigneaux. 500 »
- 18^e lot. — 6 ares de terre, à Linières. 250 »
- Commune de Noyant.
- 19^e lot. — 6 ares 90 centiares de terre, au canton des Bornes ou la Casse. 120 »
- Commune de Luigné.
- 20^e lot. — 31 ares 50 centiares de terre, aux Petits-Lhumois. 700 »
- 21^e lot. — 7 ares 60 centiares de terre, aux Petits-Lhumois. 180 »
- Total des mises à prix. 8,560 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e PAUL TAUREAU, notaire à Doué, dépositaire du cahier des charges. (424)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMABLE, **LE MOULIN A EAU DE FOLLET** Commune de Courchamps. S'adresser à M^e CLOUARD. (425)

Etudes de M^e CLOUARD, notaire, et de M^e CALLIER, avoué, à Saumur.

Par suite de conversion, A Saumur, en l'étude de M^e CLOUARD, notaire,

Le dimanche 26 septembre 1875, à midi,

DEUX MAISONS

Se joignant, situées à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n^{os} 51 et 53, et place de Naulilly, appartenant à M^{me} veuve Martin-Reneaume. Mise à prix de chacune des maisons, 2,000 francs. Voir les affiches pour la désignation. (405)

L'EAU DE SUEZ

A VENDRE OU A LOUER DE SUITE, Ensemble ou séparément, au gré des amateurs,

LE BEAU JARDIN ET LES VASTES BATIMENTS

DE LA MAREMAILLET Situés à Saumur, en face de l'institution Saint-Louis, joignant la rue d'Alsace ou levée d'Enceinte et la rue Neuve-des-Bouchers. Ce jardin, qui contient 1 hectare 27 ares environ, est planté de rangées de vigne et d'une grande quantité de bons arbres à fruits en plein rapport. Il existe dix bassins alimentés par trois bons puits. La qualité exceptionnelle du terrain convient pour toutes cultures. S'adresser à M. MAUBERT, expert à Saumur, rue du Petit-Mail, 11, ou à M^e LAUMONIER, notaire. (406)

A CÉDER Pour cause de santé.

MAGASIN DE FERBLANTERIE BIEN ACHALANDÉ, Situé dans un des meilleurs quartiers de la ville de Blois. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER Pour entrer en jouissance de suite.

UNE MAISON Sise à Noyant, canton de Gemmes, Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie. S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

VACCINE DE LA BOUCHE supprime instantanément **LES MAUX DE DENTS**

COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DU-BOIS.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, chevalier de la Légion d'Honneur, prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Sous-Préfecture de Saumur, le samedi 4 septembre 1875, à une heure de l'après-midi, à l'adjudication des travaux ci-après:
1^o 1,257 mètres courants de terrassements. 5,467 f. 95
2^o 1,257 mètres courants d'empierrement. 2,316 03
3^o Travaux d'art. 3,278 84
Total. 11,062 82

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer de l'arrondissement de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

A VENDRE UN Foudre D'une contenance d'environ trente-deux barriques. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE UN JOLI CHIEN D'ARRÊT, parfaitement dressé, âgé de deux ans et demi, ayant eu la maladie des chiens. S'adresser à M. DESCHAMPS, hôtel du Belvédère. (410)

A LOUER PRÉSENTMENT, **UNE MAISON** Rue de l'Echelle. S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (567)

Conservation, blancheur des Dents et pureté d'haleine assurée. Lire la Brochure. BESSON, pharm. à Saumur.

PRAIRIE AU VERT POUR CHEVAUX

Aux Huraudières. S'adresser à M. BOUCHÉ, hôtel de la Boule-d'Or, ou à M. FOUCHER, près la barrière du Bray.

UNE MAISON DE ROUENNERIE demande un apprenti. S'adresser au bureau du journal.

RIELLANT

DENTISTE Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

AVIS

La chasse est interdite sur la propriété de la **Bibardière**, communes d'Allonnes et de Vivy, appartenant à M^{me} Lehou-Daudet.

LIEBIG

BOUILLON INSTANTANÉ ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX Pour Soupes et pour Assaisonnements. 4 MÉDAILLES, 5 DIPLOMES D'HONNEUR 1867, 1868, 1869, 1872, 1873 Paris, Amsterdam, Havre, Moscou, Vienne Mis hors concours — Lyon 1872 SE VEND PARTOUT EN GROS: 30, rue des Pêcheries, PARIS. Saumur, imprimerie P. GODET.